

COMMUNE DE DEVESSET

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2020 à 20h

Présents : MM. ABEL Jean-Paul, BEL Hervé, DEGACHE Frédéric, HERITIER Ludovic, MOUNARD Philippe, ROCHE Etienne, VALLA Maurice, Mmes CHALEAS Isabelle, FLOURY Chrystelle, KORNIG Aurélie, VEDOVINI Sophie

Secrétaire de séance : Mme FLOURY Chrystelle

Invité : M. REBOULET Cyrille, comptable public à la Trésorerie du Cheylard

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le compte rendu du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2- Vote du budget primitif 2020 commune et fonds de commerce

Monsieur le Maire donne la parole à M. Reboulet pour la présentation des budgets primitifs.

✓ **Budget fonds de commerce**
Section de fonctionnement : 34 248.13 €
Section d'investissement : 46 569.00 €

✓ **Budget communal**
Section de fonctionnement : 325 452.00 €
Section d'investissement : 295 562.29 €

Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

3- Subventions aux associations

| Associations | Montant |
|-------------------------------------------------|----------------|
| ACCA (Chasse) | 200 € |
| ADSL (Sport et Loisirs) | 360 € |
| Amicale Pompiers | 80 € |
| ACPG-CATM (Anciens Combattants) | 100 € |
| APE Devesset | 550 € |
| Centre Socio Culturel | 1 000 € |
| Club des Anciens | 460 € |
| FNACA (Anciens Combattants) | 80 € |
| FNATH (Handicapés) | 150 € |
| Clique Lizieux Mézenc | 100 € |
| L'Art Sème | 300 € |
| Protection civile | 100 € |
| Typographie et poésie « Lectures sous l'arbre » | 150 € |
| TOTAL | 3 630 € |

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

4- Participation au Fonds Unique Logement (FUL)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Conseil Départemental de l'Ardèche pour le versement d'une participation au Fonds Unique Logement (FUL) de l'ordre de 0.40 € par habitant. Le FUL a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Le Conseil Municipal accepte le versement au Conseil Départemental de l'Ardèche d'un montant de 0.40 € par habitant pour l'année 2020 soit 302 habitants x 0.40 € = 120.80 €

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

5- Soutien du conseil départemental pour le déneigement des voiries communales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a assumé les dépenses attachées au service de déneigement des voies communales pendant l'hiver 2019-2020.

Il rappelle que le Département de l'Ardèche apporte une aide de 50 % du coût TTC des travaux pour les communes situées en zone de montagne et dont la population est inférieure à 5000 habitants. Ces travaux incluent l'intervention des engins effectuée en régie directe.

Le Conseil Municipal sollicite la subvention du département au titre des dépenses de déneigement 2019-2020.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

6- Constitution de la commission d'appel d'offres

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal désigne 3 délégués titulaires :

- Valla Maurice
- Mounard Philippe
- Chaléas Isabelle

et 3 délégués suppléants :

- Degache Frédéric
- Bel Hervé
- Kornig Aurélie

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

7- Désignation d'un référent forêt

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association des Communes Forestières d'Ardèche pour la nomination d'un référent forêt. Cet élu pourra être participant ou membre des commissions ou groupes animés à l'échelle intercommunale dès lors que la forêt est concernée (commission(s) en charge de la forêt, PLUi, Plan climat air énergie territorial (PCAET), règlementations de boisement...), et le cas échéant :

- référent forêt dans le cadre d'un Mode op' voirie et exploitation forestière (opération de médiation entre les Elus et les exploitants de travaux forestier)
- interlocuteur privilégié de l'animateur forestier du Conseil départemental sur le secteur,
- interlocuteur privilégié de l'Office national des forêts pour la gestion des forêts de la commune et de ses sections,
- représentant de la commune au sein d'un Syndicat mixte de gestion forestière ou Groupement syndical forestier ;
- représentant titulaire ou suppléant de la commune au sein de l'association des Communes forestières.

La personne désignée pourra être formée à son rôle d'élu forestier lors des sessions de formations et de sensibilisation proposées par l'association des Communes forestières au second semestre 2020

Le Conseil Municipal désigne M. Degache Frédéric en qualité d'élu référent forêt.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

